



1376 Goumoens-la-Ville, le 12 juillet 2021

Administration communale
de Goumoëns
1376 Goumoens-la-Ville

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 5 juillet 2021, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Remplacement de l'actuel cabanon sur remorque par l'installation d'un nouveau cabanon de 2.50 m x 2.0 m x 2.60 m, sur parcelle RF 1016 à Eclagnens, propriété de Mme Christine Vulliens.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 12 juillet au 10 août 2021. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité

Copie va à l'ECA